Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 740

Intitulé

MC5: Mention complémentaire Plaquiste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	Recteur de l'académie
Modalités d'élaboration de références :	
CPC n° 5	

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s):
Code(s) NSF:
233 Bâtiment: finitions

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le plaquiste monte des éléments préfabriqués comme le placoplâtre. Il intervient directement après l'achèvement du gros-oeuvre. Il est prépare les emplacements de gaines et autres réservations, et effectue de petits travaux de menuiserie. A partir des données techniques, il met en place des produits d'isolation thermique, acoustique et de protection au feu.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment

Plaquiste

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1604: Montage d'agencements

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Réalisation et technologie Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	Х	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-139 à D 337-160 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

9/09/1994

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

http://www.onisep.fr

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :